

proforma

www.jeunebarreaudequebec.ca

Le 5 km du JBOQ

Le 18 mai 2018 de 12h à 14h
Au Parc de l'Amérique Latine

(derrière le palais de justice de Québec)

Parcours de marche et course ouvert à tous les intervenants du système de justice (avocats, techniciens, adjointes, juges, greffiers, huissiers, etc.)

Tous les profits seront remis à la Maison Marie-Frédéric
20 \$ / personne



Inscriptions et paiements : www.jeunebarreaudequebec.ca



JEUNE BARREAU DE QUÉBEC



Mot de la présidente
p. 4



Mot de la bâtonnière
p. 6



500 M\$ pour moderniser la justice
p. 14

L'équipe du Proforma

Me Maude Bégin-Robitaille
Me Aurélie-Zia Gakwaya
Me Julye Goulet
Me Ariane Leclerc Fortin
Me Audrey Létourneau

Conseil d'administration du Jeune Barreau 2017-2018

Me Audrey
Létourneau
Présidente



Me Valérie
Savard
1^{re} vice-présidente



Me Jean-Félix
Charbonneau
2^e vice-président



Me David
Chapdelaine Miller
Trésorier



Me Myralie
Roussin
Secrétaire



Me Ariane
Leclerc Fortin
Secrétaire adjointe



Conseillers(ères)

Me Catherine Bourget
Me Camille Guay-Bilodeau
Me Raphaëlle Mignault
Me Stéphanie Quirion-Cantin
Me Isabelle Sarrazin
Me Antoine Sarrazin-Bourgoin

Président sortant

Me Régis Boisvert



AMÉLIOREZ votre productivité au travail !



Dans cette conférence, Stéphanie Dauphin vous explique ce que révèle vraiment la procrastination et elle vous montre comment accroître votre productivité en utilisant quatre stratégies clés au quotidien. Chaque point sera accompagné d'exercices pratiques à faire en groupe. Appliquez ces astuces et vous atteindrez plus rapidement les objectifs professionnels et personnels qui vous tiennent à cœur.



CONFÉRENCIÈRE: Stéphanie Dauphin, Stratège d'affaires

DATE : Le 10 mai 2018, de 12 h 15 à 13 h 45 (aucun repas ne sera servi)

LIEU : Salle des mariages au Palais de justice de Québec

COÛT : Membre du Jeune Barreau : 20\$
Membre du Barreau : 40\$

LA CONFÉRENCE EST ACCRÉDITÉE PAR LE BARREAU POUR UNE DURÉE DE 1H30

INSCRIPTION : Mme Émilie Carrier au 418 802-5816
jbq@jeunebarreaudequebec.ca

INFORMATIONS : Me Chloé Faucher-Lafrance (responsable de l'activité)
au 418 265-1559

Me Isabelle Sarrazin au 418 682-9966, poste 233

Fiche d'inscription de *Améliorez votre productivité au travail !*

Nom : _____

Étude : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Année d'admission au Barreau : _____

Signature : _____

Faire parvenir la fiche d'inscription accompagnée de votre paiement, avant le 3 mai 2018, via le site du Jeune Barreau de Québec ou par chèque à l'ordre du JEUNE BARREAU DE QUÉBEC, au 300, boul. Jean-Lesage, RC-21 (casier #1) Québec (Québec) G1K 8K6 ou par télécopieur au 418 522-4560.

Tournoi de soccer du JBQ Réservez le 16 juin à votre agenda!

Comme par les années passées, il s'agit d'un tournoi à dix équipes qui se tiendra sur les terrains synthétiques situés à l'arrière de la Polyvalente de L'Ancienne-Lorette. Nous vous invitons dès maintenant à mettre sur pied votre équipe, afin de pouvoir vous inscrire via notre site Internet le moment venu. Restez à l'affût, le formulaire d'inscription ainsi que les informations détaillées seront disponibles en ligne sous peu!



Vous renouvelez votre emprunt hypothécaire?

Par Yann Fortier

CHRONIQUE



Le renouvellement de votre emprunt hypothécaire est une étape importante dont il ne faut jamais négliger l'effet financier. Angela Iermieri, planificatrice financière au Mouvement Desjardins, nous propose quelques pistes.

Où en êtes-vous?

« Notre situation évolue, rappelle-t-elle. Si une personne a obtenu une augmentation de salaire, songe à vendre sa résidence bientôt ou, au contraire, souhaite refaire sa cuisine, cela aura des retombées significatives sur le type de prêt hypothécaire qui lui conviendra le mieux. »

D'autres facteurs, comme les taux d'intérêt en vigueur, ou encore votre degré de tolérance aux fluctuations, sont également à considérer.

Remboursement accéléré : c'est oui ou c'est non?

Vous disposez d'un coussin et vous voulez l'appliquer sur votre prêt hypothécaire. Est-ce la solution la plus profitable? Tout dépend de vous, résume Angela Iermieri : « Selon votre capacité financière et le nombre d'années qui restent à payer, dans un contexte où les taux hypothécaires sont à 3% et que les placements REER offrent des rendements de 6%, il pourrait être plus avantageux de profiter des rendements, de cotiser au REER et d'appliquer le remboursement d'impôt sur votre prêt hypothécaire. »

Taux fixe ou variable?

Un taux fixe garantit le pourcentage à verser au cours d'une période déterminée et est donc plus élevé qu'un taux variable qui, lui, est davantage exposé aux fluctuations, selon le contexte économique. « Si nous sommes dans les premières années du remboursement et que notre budget est plutôt serré, ou si l'on n'est pas à l'aise avec les fluctuations, il sera plus avisé de choisir un taux fixe. Mais, si le solde à rembourser est peu élevé, ou si des liquidités sont disponibles au besoin, le taux variable pourrait alors devenir plus avantageux », explique-t-elle.

Et le terme?

1 an? 2 ans? 5 ans? Le terme de l'emprunt hypothécaire a aussi son importance. Par exemple, s'il vient à échéance dans plusieurs années, mais que vous envisagez de déménager à brève échéance sans toutefois renouveler votre emprunt hypothécaire, il y aura rupture de contrat : vous devrez alors payer une indemnité.



Donc, si vous êtes en mesure de prévoir cette situation au moment du renouvellement, vous aurez avantage à opter pour un terme plus court, ou encore un prêt hypothécaire ouvert, pouvant être remboursé par anticipation, en totalité ou en partie, sans avoir à payer d'indemnité.

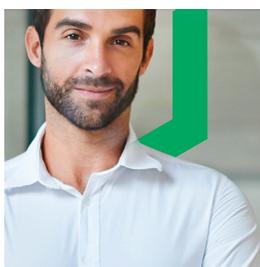
Et le meilleur avis d'Angela Iermieri? « Il ne faut pas hésiter à prendre rendez-vous avec son conseiller en finances personnelles si le mode de vie, les revenus ou les projets ont changé ou sont sur le point d'évoluer. »

L'important, en somme, c'est d'être prêt. À ce chapitre, voici [plusieurs pistes explorer et à considérer.](#)

Rencontrez un de nos conseillers dans une caisse Desjardins pour des conseils adaptés à votre réalité et découvrir tous les avantages qui s'offrent à vous pour vos prêts hypothécaires!

Bon renouvellement!

Source : Cet article a été initialement publié sur le site du [Mouvement Desjardins](#)



Votre profession, vos privilèges

Profitez de taux et de rabais privilégiés

desjardins.com/professionnels



Une année bien remplie et toute en collaboration se termine, une nouvelle toute aussi positive s'entame!



Me Audrey Létourneau
Présidente du Jeune Barreau de Québec
presidence@jeunebarreaudequebec.ca

Déjà 104 années d'existence et les projets foisonnent au Jeune Barreau de Québec (« JBQ »). La dernière année n'a pas fait exception et le dynamisme des administrateurs et des bénévoles a eu raison de l'ambitieuse programmation que nous nous étions promise.

La formation

Les formations continues d'intérêt, à moindre coût et les plus diversifiées possible demeurent au sein des priorités. Nous devons remercier les membres du Comité de la formation continue, ainsi que nos partenaires de ce volet, SOQUIJ et JurisConcept, sans qui cette généreuse offre ne pourrait être mise en œuvre.

La bourse de démarrage de cabinet et le 6@8 Réseautage d'affaires

Les services aux membres ont été bonifiés cette année par la finalisation du grand projet de bourse de démarrage de cabinet d'une valeur de plusieurs milliers de dollars en argent et en services. Constatant les divers indicateurs relatifs à la situation de l'emploi chez les jeunes avocats et désirant valoriser l'entrepreneuriat, l'équipe du JBQ a travaillé pendant plusieurs mois à la mise en place de cette bourse. Des partenaires ont répondu généreusement à nos demandes et permis que ce projet soit un grand succès : le Barreau de Québec, Wilson & Lafleur, JurisConcept, SOQUIJ, Centre Desjardins Entreprises Québec-Portneuf, Centre Desjardins Québec Capitale, Bouffe & Cie, Équilibre Traiteur, le restaurant Louise Taverne, Canico-Conseil et Toges Érika Eriksson. À l'issue de la période de mise en candidature, le Comité de sélection, formé de Me Johanne Mc Neil, Mme Virginie Laforest (SOQUIJ) et de M. David-Olivier Leduc (Desjardins), nous avons eu le plaisir d'annoncer la récipiendaire devant une salle comble : Me Sandra Villeneuve.

L'annonce de la récipiendaire a effectivement eu lieu lors de notre nouvelle activité « 6@8 Réseautage d'affaires » qui s'est tenue le 29 mars dernier à l'Observatoire de la Capitale. En collaboration avec la Jeune Chambre de commerce de Québec et Pro Bono Québec, cette activité a réuni de nombreux membres de la communauté d'affaires, de la communauté juridique et des partenaires de la bourse de démarrage de cabinet et du JBQ. Une mention spéciale aux organisatrices, Mes Myralie Roussin, Catherine Bourget et Camille Guay-Bilodeau, est de mise pour cet événement qui fut une réussite sur tous les points !

Notre histoire : le projet *Le Rabat*

L'année a également été marquée par l'aboutissement d'un projet ambitieux qui s'est réalisé sur plusieurs années. Lors de la cérémonie solennelle de la rentrée judiciaire de Québec s'est tenue le lancement de l'ouvrage *Le Rabat : Cent ans d'histoire du Jeune Barreau de Québec (1914-2014)*, par J. Michel Doyon, avec la collaboration de Régis Boisvert, Marilou Bordeleau, Marie-Christine Fournier, Aurélie-Zia Gakwaya, Ariane Leclerc Fortin, Audrey Létourneau et Caroline Roberge. Sa lecture saura vous convaincre de l'importance de connaître notre histoire commune. Tous nos remerciements à notre collègue, l'honorable J. Michel Doyon, qui a été à l'origine de cette proposition d'envergure. Les mots ne sauraient traduire toute la considération que nous avons pour son dévouement.

Les services à la population

L'accès à la justice et les services à la population sont toujours au cœur de nos actions. Tout en bénéficiant aux justiciables, il s'agit d'une occasion pour les membres de se fréquenter et de participer à ces initiatives bénévoles qui nous animent. Le service de consultation sur place dédié aux justiciables ayant à se représenter seuls devant la Cour du Québec, division des petites créances, est toujours offert par des membres bénévoles du JBQ. Plus est, un partenariat entre le Barreau de Québec et la Cour du Québec ajoute depuis peu à l'offre de services destinée à ces justiciables en prévoyant la médiation sur place. Dans l'optique de permettre la formation des membres du JBQ et de la communauté juridique en général, le Barreau du Québec offrira un Séminaire de formation pour devenir médiateur aux petites créances les 14 et 15 mai prochain à Québec. Nous sommes fiers de promouvoir cette offre de formation.

LES IMPRESSIONS
JEAN GAUVIN INC.
IMPRESSION COMMERCIALE DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

La qualité du produit fini
et le respect des délais fixés
sont importants pour vous.
Pour nous, ils sont une priorité.

Imprimeur
de votre bulletin
Proforma®

Et de tous
vos projets.

Téléphone : (418) 655-0896

Télécopieur : (418) 908-0674

jeanguavin@videotron.ca

La clinique juridique téléphonique du JBQ s'est tenue encore cette année. Nouveauté, issue de la collaboration avec le Jeune Barreau de Montréal (« JBM »), les bénévoles du JBQ se sont joints à la clinique juridique téléphonique du JBM qui visait à répondre aux questions des justiciables domiciliés dans l'ensemble du territoire québécois. Le cabinet Langlois Avocats a généreusement accepté de mettre ses locaux de Québec à la disposition des bénévoles, lesquels ont répondu présents les 21 et 22 avril dernier.

Enfin, outil d'information juridique fort populaire, et vitrine de nos actions, une nouvelle série de capsules web a été rédigée et tournée en partenariat avec le Centre de justice de proximité. Sous la thématique « premiers réflexes à avoir », ces capsules présenteront une information vulgarisée par nos collègues, Me Maude Bégin-Robitaille et Me David Chapdelaine Miller.

Les affaires sociales

À l'instar des statistiques de participations à nos différentes activités sportives et sociales, le dernier sondage aux membres nous a révélé le haut niveau de satisfaction qui en découle. Nous avons donc repris les formules gagnantes (tournoi de soccer, tournoi de balle-molle, cocktail de Noël, *tailgate* du Rouge et Or football), tout en ajoutant de nouvelles activités (6@8 Réseautage d'affaires, tournoi de dodgeball, course et marche de 5 km) et en bonifiant les formules existantes (concours oratoire).

Les relations interassociatives

Plusieurs de nos initiatives nous démontrent que la collaboration interassociative est non seulement appréciée, mais également permet de confirmer le proverbe : l'union fait la force. Je dois d'abord souligner l'apport du Barreau de Québec avec qui nous entretenons une histoire collaborative sincère qui ajoute dynamisme et collégialité à la vie de notre communauté juridique. Merci à notre bâtonnière Maryse Carré, aux administrateurs, ainsi qu'à toute l'équipe du Barreau de Québec. Merci à la directrice générale avec qui nous avons agréablement collaboré au cours de ces nombreuses dernières années, Me Lisa Bérubé, ainsi qu'à notre nouvelle interlocutrice, avec qui nous collaborons tout aussi agréablement, Me Isabelle Poitras.

Je ne saurais trop remercier nos collègues du JBM, notamment sa présidente Me Sophia M. Rossi et sa directrice générale, Me Stéphanie Beaulieu, dont les échanges n'ont pu que bonifier nos organisations respectives.

Nous avons également eu une oreille attentive lors des différents forums de discussions avec le Barreau du Québec, que nous remercions tout autant. Le Conseil de sections et la Table de concertation des jeunes avocats du Barreau du Québec sont des

occasions de choix pour échanger, dénoncer des problématiques ou présenter nos points de vue. Nous ne pouvons que remercier M. le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin, les administrateurs et l'équipe du Barreau du Québec pour leurs travaux et la considération qu'ils portent aux idées et aux propositions qui leur sont soumises.

Nous avons également maintenu nos liens avec nos collègues du Barreau de Versailles, de la Conférence du stage du Barreau de Paris, de la Conférence du stage du Barreau de Bruxelles, de l'American Bar Association – Young Lawyers Division, des délégations européennes et de l'Association des Jeunes Barreaux de région. Encore cette année, nous avons organisé, à l'occasion de la rentrée judiciaire, une activité ouverte à tous les membres et non-membres du Jeune Barreau afin de faciliter les échanges avec nos consœurs et nos confrères.

Les remerciements sont de mise...

Ces quelques lignes ne permettent que trop peu d'hommages à tout le travail effectué par l'équipe du Jeune Barreau de Québec et je ne saurais trop vous inciter à prendre connaissance de nos publications et de notre rapport annuel. Cela étant, il faut savoir que derrière chaque assermentation (nous avons la chance de discourir toutes les trois semaines environ lors des cérémonies d'assermentation des nouveaux avocats organisées par le Barreau de Québec), derrière chaque comité, derrière chaque activité ou événement, des administrateurs et des bénévoles du JBQ donnent de leur temps sans compter, souvent dans l'ombre. Cette année n'aurait pu être ce qu'elle fût sans cette équipe que j'admire et que j'estime sincèrement et infiniment. Merci à notre « garde rapprochée » au Jeune Barreau, des administrateurs de choix – je ne pourrais imaginer mieux – Valérie Savard (Ville de Québec), Jean-Félix Charbonneau (Roy & Charbonneau Avocats s.e.n.c.), Myralie Roussin (Beaudry Roussin Avocats), Ariane Leclerc Fortin (CIUSSS de la Capitale-Nationale), David Chapdelaine Miller (Centre communautaire juridique de Québec), Raphaëlle Mignault (Norton Rose Fulbright), Isabelle Sarazin (Brodeur Prémont Lavoie Avocats), Catherine Bourget (Langlois Avocats), Camille Guay-Bilodeau (Poudrier Bradet Avocats s.e.n.c.), Stéphanie Quirion-Cantin (Ministère de la Justice), Antoine Sarrazin-Bourgoin (Gravel Bernier Vaillancourt) et notre président sortant, Me Régis Boisvert (Directeur des poursuites criminelles et pénales). Je ne saurais passer sous silence l'apport de notre directrice générale, Mme Émilie Carrier, qui veille admirablement aux affaires de notre association. À vous tous, je vous remercie sincèrement, cette année – où la solidarité et l'entraide ont fait ressortir le meilleur - restera à jamais gravée dans ma mémoire et je vous en suis éternellement reconnaissante.

À tous nos lecteurs, à tous nos membres, n'oubliez pas de vous joindre à nous pour notre assemblée générale annuelle et celle du Barreau de Québec qui auront lieu le 2 mai prochain !



JurisÉvolution

**L'outil de gestion indispensable
pour tous les domaines de droit**



**Juris
Concept**
Solutions de gestion
pour avocats

Informez-vous pour profiter de la subvention Jeune Barreau : 1 888 692-1050

jurisconcept.ca

Ce n'est qu'un aurevoir !

Il me fait un énorme plaisir de m'adresser à vous aujourd'hui pour un compte-rendu des derniers mois au Barreau de Québec et un rapport final de votre bâtonnière pour l'année 2017-2018.

S'il fallait nommer un thème pour notre année, le changement serait certainement à l'honneur! Votre barreau a connu une année de transitions et de nouveautés qui ont occupé une bonne partie de notre temps, mais qui nous emmènent désormais vers une direction excitante. Comme vous le savez sans doute, nous avons vécu cette année un changement de direction générale au Barreau. Énormément de temps et d'énergie ont été consacrés à un processus d'embauche rigoureux par le comité de sélection, afin de trouver une personne qui apporterait une vision moderne de la justice tout en conservant un respect des traditions. Nous avons notamment fait appel à une firme spécialisée pour le recrutement de la nouvelle directrice générale. Tous les candidats retenus ont été rencontrés lors de deux journées intenses d'entrevues. Nous sommes confiants, à la suite de ces démarches, que Me Isabelle Poitras saura guider le Barreau de Québec avec brio pour les prochaines années! Ce changement ainsi que l'embauche d'une ressource additionnelle au poste des communications dans l'équipe de la permanence du Barreau ont laissé place à une reconfiguration des façons de faire et une réattribution des tâches au sein du Barreau. Toujours dans le cadre de cette restructuration, nous avons également diminué l'allocation de la première conseillère d'une somme substantielle et considérable. À travers tous ces changements, j'ai eu le plaisir d'assurer une supervision importante dans la transition de direction générale afin de faciliter les choses et de prendre les décisions quant à l'orientation du Barreau. Ce rôle a occupé beaucoup de mon temps et fut pour moi un beau défi. L'équipe de la permanence du Barreau a également été d'un soutien exceptionnel durant cette période. Je souligne leur incroyable dévouement. Merci de tout cœur!

Communications

Pour donner suite au Plan stratégique élaboré en février 2017 pour les années 2017 à 2019, nous avons d'abord travaillé à l'application des moyens proposés pour la première année. Je suis heureuse de constater aujourd'hui que les échéances ont été respectées pour notre première année et que le Barreau travaille désormais à répondre aux besoins de la seconde année que nous avons entamée en janvier dernier.

L'un des grands objectifs de la première année était de procéder à l'embauche d'une ressource en matière de communications. Nous avons atteint cet objectif dès le mois de septembre 2017 alors que M^{me} Michelle Labrosse a joint l'équipe du Barreau de Québec. Cette embauche a d'ailleurs

engendré une réattribution de certaines tâches et une réévaluation des rôles. M^{me} Labrosse travaille désormais à mettre en place des initiatives pour favoriser le service aux membres, notamment le lancement d'un groupe Facebook visant à faciliter la communication et le réseautage entre les membres du Barreau de Québec. Vous pouvez trouver ce groupe sur Facebook en recherchant « *Avocats et avocates de Québec – Barreau de Québec* ». Joignez-vous à la communauté!

Entrepreneuriat

Dans l'idée de faciliter le démarrage des jeunes en pratique privée, nous avons instauré un système de mentorat à travers lequel une liste de mentors est désormais remise aux nouveaux avocats à l'occasion de leur assermentation. Les jeunes souhaitant démarrer leur propre cabinet ont alors une liste de ressources disponibles pour les guider à travers leurs démarches.

Aide juridique

Quant aux autres priorités établies pour l'année 2017-2018, nous avons travaillé à développer les discussions avec les représentants de la Commission des services juridiques afin d'atténuer les problèmes soulevés par les membres de pratique privée quant aux difficultés liées à l'application de la *Loi sur l'aide juridique*. À la suite de ces discussions, une ressource a été fournie par la Commission des services juridiques afin de procéder à la demande d'admissibilité de l'aide juridique pour les clients en matière d'autorisation de soins et de garde en établissement. Attention : tous les documents pour l'admissibilité à l'aide juridique doivent quand même être fournis!

La ressource est désormais présente au Palais de justice de Québec et à l'Institut universitaire en santé mentale de Québec, ce qui facilite l'obtention des mandats d'aide juridique pour les avocats œuvrant en matière de santé mentale. Me Isabelle Gobeil assure actuellement ce service et nous la remercions grandement pour son travail.

Droit de la famille et de la jeunesse

Vous savez peut-être que ma pratique du droit se concentre sur le droit de la famille, des successions et de la jeunesse. C'est pourquoi plusieurs de mes principales orientations pour l'année visaient à développer des initiatives dans ces domaines précis.

En droit de la famille, le Comité de liaison avec la Cour Supérieure – Chambre de la famille a travaillé à assurer la présence d'un médiateur de garde sur place au Palais de justice tous les vendredis. Le comité a également travaillé en collaboration avec la Cour Supérieure afin de mettre en place l'appel du rôle par téléphone tous les jours.

En droit de la jeunesse, l'un de nos objectifs principaux était de faire connaître les différentes ressources existantes pour venir en aide aux familles et enfants dans le milieu juridique. Le 23 mars 2018, un Colloque en droit de la jeunesse était organisé à l'Institut universitaire en santé mentale de Québec. Une formation en formule midi était également présentée le 17 avril 2018 ayant comme sujet l'organisme Portage Saint-Malachie. Cette formation avait pour but de faire connaître les ressources disponibles en droit de la jeunesse.

Me Maryse Carré
Bâtonnière de Québec
batonnier@barreaudequebec.ca



Partenariats internationaux

J'ai eu le plaisir cette année d'assister à plusieurs événements internationaux afin de faire rayonner notre Barreau et d'entretenir nos partenariats. Je suis, bien entendu, demeurée consciencieuse de mes dépenses et j'ai défrayé, personnellement, la majorité de mes frais de déplacement. Voici quelques exemples d'événements auxquels j'ai eu le plaisir de participer :

- Participation au Colloque Québec-Versailles, à Québec, sous le thème « Justice réparatrice | Justice restaurative » lors de la Rentrée judiciaire du Barreau de Québec ;
- Renouveau de la signature de l'entente de jumelage entre le Barreau de Québec et le Barreau de Bordeaux pour cinq ans avec le bâtonnier de Bordeaux, Me Jacques Horrenberger ;
- Rentrée Solennelle du Barreau de Bordeaux et présence à une formation donnée en visioconférence entre Québec et Bordeaux sur le sujet « Faire affaires au Canada » ;
- Rentrée de la Conférence du Barreau de Versailles et participation au Colloque Versailles-Québec, à Versailles, sous le thème « Justice réparatrice, Justice restaurative » avec l'honorable juge en chef Lucie Rondeau ;
- Rentrée Solennelle du Barreau de Paris et participation à un colloque sur « L'avocat et les réseaux sociaux » à titre de conférencière ;
- Rentrée Solennelle du Barreau de Liège avec les représentants du Barreau de Verviers ;
- Rentrée du Barreau d'Eupen ; Représentation du Barreau à un événement de Desjardins Bank à West Palm Beach à titre de conférencière ;
- Participation au Colloque Québec-Floride à Fort Lauderdale.

Un projet de Colloque Québec-Floride faisait partie des priorités de mon mandat dont je vous avais fait part lors de mon entrée en fonction. Je suis heureuse de pouvoir vous dire que nous avons effectivement réussi à le réaliser le 16 mars 2018, à l'hôtel Hilton Garden Inn de Fort Lauderdale! Des membres se sont déplacés afin de participer aux discussions et d'assister aux conférences hautes en contenu professionnel. Celles-ci s'adressaient à la fois à la communauté juridique, aux gens d'affaires et au public, et traitaient des enjeux d'une personne québécoise séjournant en Floride ainsi que des changements législatifs. Merci aux conférenciers pour leur travail exceptionnel ainsi qu'à tous nos participants d'avoir permis la réussite de cet événement!

Autres activités

Outre ces développements, j'ai eu le plaisir de participer à plusieurs accomplissements cette année. Voici quelques moments marquants de mon bâtonnat :

- Nous avons procédé à dix-huit assermentations individuelles et collectives pour nos nouveaux collègues ;
- Nous avons organisé trois journées complètes ainsi que quatre demi-journées de formation pour les avocats ;
- Près de quarante heures de formation ont été dispensées à plus de 1 300 participants ;

- J'ai représenté le Barreau de Québec au Congrès de l'AAP en septembre 2017 ;
- J'ai représenté le Barreau de Québec au Conseil des sections à deux reprises ;
- Les cliniques juridiques pour femmes immigrantes ont été lancées en partenariat avec la Maison pour femmes immigrantes ;
- Nous avons assuré une présence auprès du réalisateur M. Yves Thériault de KOTV, par rapport à la production de la série documentaire « Dans les coulisses du Palais », et ce pour assurer la protection des membres et du public ;
- Nous avons travaillé à l'organisation des journées dans la vie d'un professionnel du droit pour une dixième année consécutive ;
- Nous avons organisé un Colloque en droit de la santé mentale qui s'est tenu le 12 avril 2018.

Un important projet-pilote fut aussi mis sur pied par le Comité de liaison avec la Cour du Québec, en collaboration avec la Cour du Québec, soit la mise en place d'un médiateur de garde aux petites créances le matin même de l'audition.

En ce qui a trait au projet de l'AAP pour une nouvelle association, nous avons demandé une opinion juridique indépendante afin de protéger nos membres.

Comme vous pouvez le constater, nous avons travaillé très fort pour accomplir les objectifs qui ont été fixés en mai dernier, alors que j'entreprenais mon mandat. À travers nos travaux, plusieurs nouveaux projets sont nés, qui seront davantage développés au courant de la prochaine année.

Un grand merci !

En terminant, j'aimerais adresser quelques remerciements. Merci aux précieux membres du Conseil : Mes Sandra Armanda, Louis-Michel Côté, Claude Peachy, Audrey Létourneau, Valérie Savard, Louise Plamondon, Isabelle Germain, Anne-Marie Laflamme, Véronique Demers, Caroline Gagnon et Louis Riverin qui ont travaillé avec moi tout au long de l'année et qui ont contribué aux échanges avec dynamisme. Merci également aux membres et présidents des vingt comités de travail qui ont consacré de nombreux efforts au développement des projets du Barreau ainsi qu'à la réalisation de nos objectifs. Merci à l'équipe de la permanence du Barreau de Québec qui a soutenu mon travail toute l'année et qui a facilité la transition lors du changement de direction générale. Votre contribution à tous a été précieuse pour le Barreau.

Un merci tout spécial à l'équipe de Carré Webster avocats, qui a travaillé incroyablement fort cette année afin de m'offrir l'opportunité de me consacrer à ma nouvelle fonction.

Finalement, merci à vous, chers confrères et chères consœurs, qui m'avez fait confiance lors de mon élection et tout au long de l'année et qui m'avez permis de vivre cette expérience unique et enrichissante pour ma carrière.

Je vous suis reconnaissante, à tous!

AU MARQUIS DE BRUMMELL
www.marquisbrummell.ca
657 3^e Avenue, Limoilou, Québec
418-529-6897 1-877-529-6897
Fax : 418-529-8691

VENTE DE TOGES, CHEMISES ET RABATS
(ANCIENNEMENT OFFERT PAR LA MERCERIE JEAN-GUY BOILARD)

VENTE ET LOCATION DE COMPLETS ET TENUES DE CÉRÉMONIE
ATELIER DE TAILLEUR SUR PLACE

Les suites de l'arrêt *Jordan* *R. c. Rice* : Une synthèse de la Cour d'appel du Québec

CHRONIQUE



Par
Alex Blackburn
Stagiaire, Roy & Charbonneau, avocats

***SOQUIJ** | Intelligence juridique

Ce n'est plus un secret pour personne : l'arrêt *Jordan*, rendu en 2016, a considérablement modifié l'interprétation du droit garanti à l'alinéa 11b) de la *Charte canadienne* – à savoir le droit, pour « tout inculpé [...] d'être jugé dans un délai raisonnable ».

Ce changement de paradigme – nuancé cependant par la Cour d'appel, qui préfère parler d'une nouvelle « secousse »¹ – a sérieusement ébranlé les pratiques et les habitudes de la justice criminelle. La question des délais, depuis longtemps liée à l'équité des procédures, a ainsi été remise au-devant de la scène, et son importance, réaffirmée.

L'approche développée par la Cour suprême – approche plus précise, plus intelligible, plus soucieuse des différents intérêts en cause – a néanmoins laissé, par endroits, des zones d'ombre et d'ambiguïtés. En tant que telle, la formulation d'un nouveau cadre d'analyse, par sa généralité même et les rares exemples offerts par la Cour suprême, ouvrait un large champ à l'interprétation des tribunaux. C'est d'ailleurs précisément ce qu'ils ont fait, un peu partout au pays.

La Cour d'appel du Québec, à l'occasion de l'affaire *Rice-Cazzetta*, est revenue sur ces développements. Elle nous livre ainsi une décision importante, exhaustive, synthétique, où les principes sont adroitement résumés et appliqués.

L'affaire était relativement complexe. Un vaste procès pour fraude et complot, impliquant un grand nombre de coaccusés. Une chronique judiciaire imposante, ponctuée de nombreuses remises, requêtes, décisions interlocutoires ; une preuve considérable, divulguée par parties et sur de longues périodes ; l'arrêt de travail d'une avocate, l'indisponibilité concurrente des procureurs, la récusation d'un juge pour conflit d'intérêts ; le comportement parfois douteux du ministère public ; la confection litigieuse d'une liste de candidats jurés ; la tenue, enfin, d'une enquête préliminaire. Au final, quelque quatre-vingt-neuf mois s'étaient écoulés dans le dossier *Rice*, quatre-vingt-quatorze dans celui de *Cazzetta*.

La Cour rappelle les principaux paramètres de l'arrêt *Jordan*. Elle revient brièvement sur l'existence d'un double plafond – respectivement dix-huit et trente mois, selon le mode de procès et la tenue d'une enquête préliminaire – plafonds au-delà desquels un délai sera présumé déraisonnable. Ces plafonds, nous enseigne l'arrêt *Jordan*, correspondent aux délais écoulés entre le « dépôt des accusations » et la « conclusion réelle ou anticipée du procès »². Cette dernière expression, particulièrement obscure, portait à confusion. Aussi la Cour en a-t-elle précisé le sens. De l'avis des juges, si cette notion comprend bel et bien l'administration de la preuve et les plaidoiries, elle exclut cependant la prise en délibéré et, par extension, les représentations sur sentence – question importante, mais sur laquelle la Cour suprême ne s'était pas encore prononcée. Cette conclusion, menue en apparence, est pourtant

considérable. Les délibérés s'étirent couramment sur de longues périodes, souvent même sur plusieurs mois. Leur exclusion, affirmée pour la première fois dans l'arrêt *Rice*, marque un point tournant.

La Cour poursuit son exposé : avant d'être comparés aux plafonds, les délais doivent être imputés de tous les retards « imputables à la défense ». Les délais ainsi purgés – autrement dit, les « délais nets » – constituent la vraie pierre de touche des présomptions³. Cependant, comme l'écrit le juge Vauclair : « [si] la règle s'énonce clairement, son application [est] plus complexe »⁴. Aussi la Cour revient-elle longuement sur les notions de renonciation, de préparation raisonnable, de requêtes préliminaires, s'efforçant chaque fois d'incarner et de nuancer les principes. Elle conclut : « [seuls] les délais qui résultent [...] de la conduite illégitime de l'accusé seront retranchés »⁵.

Mais que doit-on entendre, précisément, par ce vocable de « conduite illégitime » ? Il ne s'agit pas de procéder en appliquant aux faits des catégories rigides, inflexibles et, finalement, inopportunes ; on doit plutôt analyser la conduite de la défense dans son ensemble, avec souplesse et discernement, en fonction des circonstances. Ainsi, pour ne prendre qu'un seul exemple, dans le cas des demandes et requêtes préliminaires, le juge doit s'intéresser à une constellation de facteurs, dont aucun n'est, en soi, déterminant, mais dont la réunion ou le concours suffira généralement à imposer une conclusion. En ce sens, le nombre des demandes, leur solidité, leur importance, leurs chances de succès, le respect des exigences en matière de préavis, le moment de leur présentation, constituent autant d'aspects pertinents et devant être pris en compte⁶.

Une fois les « délais nets » établis, ceux-ci sont confrontés aux plafonds de l'arrêt *Jordan*. S'ils leur sont inférieurs, leur raisonnable est présumée. À l'inverse, s'ils débordent le seuil applicable, ils sont présumés déraisonnables. Les plafonds conditionnent ainsi le fardeau de la preuve et imposent, tantôt à la défense, tantôt à la poursuite, l'obligation d'appuyer ses prétentions. Le mécanisme est simple et bien connu. Les choses se compliquent cependant en présence d'un délai déraisonnable. Il incombe alors à la poursuite de repousser la présomption et d'établir l'existence de « circonstances exceptionnelles ». Celles-ci relèvent de deux catégories : les « événements distincts », d'une part, et la « complexité de l'affaire », d'autre part.

La catégorie des « événements distincts » est vaste et comprend l'ensemble des accidents, circonstances et mésaventures susceptibles de survenir au cours d'un procès. De tels événements sont raisonnablement imprévisibles et, dans une certaine mesure, inévitables. L'arrêt *Rice*, sans énumérer toutes les circonstances permettant d'appliquer cette exception – exercice d'ailleurs passablement vain et, d'une certaine façon, contre-indiqué – nous offre tout de même un exemple de tels événements, à savoir la

maladie d'un procureur. La récusation d'un juge, dont la femme aurait nouvellement été attitrée au dossier, pourrait constituer, elle aussi, un tel événement, mais dans l'hypothèse seulement où des retards sont effectivement constatés.

La complexité des affaires – deuxième espèce de « circonstances exceptionnelles » susceptibles de justifier le dépassement des plafonds – est une notion tout aussi large et éclatée. Plusieurs facteurs, à ce chapitre, doivent être envisagés : l'importance de la preuve, le nombre des témoins, celui des accusés, l'ampleur des expertises, la nature et l'abondance des accusations, l'existence d'une question nouvelle ou difficile, etc. Sur ce point, l'arrêt *Rice* jette un éclairage inédit sur les enseignements de la Cour suprême. En effet, bien que l'affaire présentée à la Cour corresponde en tout point aux paramètres identifiés dans l'arrêt *Jordan*, celle-ci en vient pourtant à la conclusion qu'elle n'est pas particulièrement complexe ; « au mieux », écrit le juge Vauclair, s'agit-il d'une cause « modérément complexe »⁷. C'est un point important. En distinguant la complexité des enquêtes policières de celle des procès, la Cour rompt avec les conclusions de son homologue ontarien. En effet, dans la décision *Picard*, rendue en 2017, la Cour d'appel de l'Ontario estimait que la complexité des enquêtes policières – c'est-à-dire la cueillette des informations, l'obtention des mandats et leur exécution, le traitement de la preuve, la durée générale du processus, etc. – devait être considérée sous cet aspect⁸. Pour la Cour d'appel du Québec, en revanche, ce n'est pas le cas : la

complexité de l'enquête policière constitue « un facteur, certes, mais la complexité dont il faut se préoccuper est celle du procès [lui-même] »⁹.

À chaque étape de son analyse, le juge Vauclair insiste sur le rôle central et souvent décisif des juges de première instance. Ceux-ci, par leur expérience et proximité particulières, bénéficient d'une position incomparable, laquelle leur permet d'apprécier les différents aspects d'une cause et de ses délais. Cette insistance, nouvelle à certains égards, laisse l'impression que l'al. 11b) repose principalement, quant à son application, sur l'expertise des juges de première instance. Les cours d'appel se trouvent ainsi confinées dans une attitude de déférence particulièrement rigide.

Dans l'ensemble, l'arrêt *Rice*, par son exhaustivité, par sa loquacité, reprend et précise la plupart des éléments élaborés dans l'arrêt *Jordan*. Même, sur quelques aspects, la Cour innove. Elle nous enseigne ainsi ce qu'il faut entendre par « conclusion réelle ou anticipée du procès », en même temps qu'elle illustre, au moyen d'un exemple, la rigueur des contraintes relatives à la « complexité des procès ». La décision marque ainsi une sorte de pause, un retour réflexif de la jurisprudence sur elle-même, où celle-ci s'envisage, se résume, s'énonce, où elle prend le pouls, enfin, d'un corps qui, depuis 2016, se cherche encore et court un peu partout.

¹ R. c. *Rice*, 2018 QCCA 198, para. 10.

² *Id.*, para. 41.

³ *Id.*, para. 49.

⁴ *Id.*, para. 51.

⁵ *Id.*, para. 54.

⁶ *Id.*, para. 66, citant l'affaire R. c. *Cody*, 2017 CSC 31, para. 32.

⁷ *Ibid.*, note 1, para. 187.

⁸ R. v. *Picard*, 2017 ONCA 692.

⁹ *Ibid.*, note 1, para. 183.

Accueil du Barreau de la Floride

Par
**Marie-Eve Paré, présidente
Comité Floride**

Le Barreau de Québec et le Barreau de la Floride partagent depuis plus vingt ans des expériences de formation pour leurs membres et d'information à l'intention du public. Cette collaboration s'est vue officialisée en juin 2015 lors du Congrès annuel du Barreau de la Floride par la signature d'une Entente de coopération entre le Barreau de Québec et l'International Law Section (ILS) du Barreau de la Floride.

Le 16 mars 2018, un Colloque Floride Québec sous le thème : « *Importants changements en droit des affaires et conseils pratiques* » s'est tenu à Fort Lauderdale. Ce colloque organisé par ILS du Barreau de la Floride en collaboration avec le Comité Floride comportait deux volets dont l'un en matinée à l'intention des avocats et des gens d'affaires et, l'autre en après-midi, qui était également offert au grand public.

Cet événement a été, tout comme les activités qui l'ont précédé, une occasion extraordinaire de partager des expériences très enrichissantes et d'échanger sur différents domaines du droit québécois et du droit floridien. Au-delà des relations professionnelles et amicales que cette activité permet de développer et de consolider, le partage de l'expertise constitue une expérience unique pour tous les membres de nos barreaux respectifs.

Par ailleurs, à l'invitation de la Desjardins Bank, la Bâtonnière de Québec et la présidente du Comité Floride ont assisté le 15 mars



Me Thomas L. Raleigh III, Me William H. Hill Jr, Me Carlos F. Osorio, Président-élu de la Section de Droit International du Barreau de la Floride, Me Francis M. Boyer, Me Margarita P. Muina, Me Maryse Carré, Bâtonnière de Québec, Me Eric Vigneron, Me William H. Newton III, professeur, Me James R. LaVigne, Me Marie-Eve Paré, présidente du Comité Floride, Me Pierre-Alexandre Fortin, Me Kim Radcliff, Me Charles Laflamme.

Étaient absents de la photo : Me Lucius Smejda, Madame Sara Benmouna, Me Susanne Leone, Me Frederic Michel Barthe, Me Audrey Létourneau, présidente du Jeune Barreau de Québec.

dernier à un événement pour le grand public à West Palm Beach. Lors de celui-ci, la Bâtonnière de Québec a été invitée à présenter les services offerts par le Barreau de Québec à près d'une centaine de participants québécois résidant en Floride.

Le Barreau de Québec et son Comité Floride, réitèrent leurs remerciements les plus chaleureux à tous les collègues du Barreau de la Floride dont particulièrement, Me Lucius Smejda, madame Sara Benmouna, leurs collaborateurs, les autres membres du Comité organisateur de la Section internationale du Barreau de la Floride, ainsi que tous les conférenciers et autres personnes ayant contribué à la réalisation du Colloque.

Nous remercions également Me Nancy Lapierre et madame Sylvie Gagné de la Desjardins Bank pour la conférence tenue le 15 mars dernier à West Palm Beach.

La vie privée à l'aune des nouvelles technologies



Par
Me Olivier Desjardins
Jacques Larochelle Avocat Inc.

Les XX^e et XXI^e siècles ont été faits de grands bouleversements. Parmi ceux-ci, il en est un qui a particulièrement changé nos vies quotidiennes : l'informatique. D'abord constitué de machines longues comme un autobus, les soixante-dix dernières années ont permis d'augmenter de manière fulgurante les capacités de ces machines tout en permettant leur réduction à des tailles ne dépassant plus celle d'un cellulaire intelligent, à peine plus grand qu'un portefeuille. Mais un portefeuille qui renferme désormais des centaines de courriels entre partenaires d'affaires, amoureux, parents et amis, des milliers de messages textes, la musique que nous écoutons, les lectures que nous faisons, toutes nos recherches Internet, nos achats en ligne, notre calendrier... Et si ces formidables outils que constituent les ordinateurs et les téléphones intelligents facilitent nos vies, elles facilitent également la commission d'infractions criminelles, comme la vente de drogues et d'armes, la distribution de matériel de pornographie infantile, etc. Ces mines d'informations attirent les regards parfois intéressés de l'État dans le cadre de l'application de la loi. Tour d'horizon de l'état du droit sur les nouvelles technologies.

Les immenses attentes en matière de vie privée

Bien que récentes, l'homme moderne ne peut déjà plus se passer des nouvelles technologies de communication et surtout, compte sur elles pour une multitude de facettes de sa vie, et notamment pour ses communications : courriels, messages textes, appels téléphoniques, messages vocaux, etc. La possibilité de traîner en tout temps et en tout lieu nos téléphones cellulaires a pour conséquence l'augmentation de nos communications. Surtout, les nouveaux moyens technologiques laissent la plupart du temps des traces de nos communications. « Les paroles s'envolent, les écrits restent » sera sous peu un adage d'une autre époque.

Les tribunaux ont pris acte de ces changements. Il est désormais reconnu que la fouille d'un appareil numérique pose des questions très sérieuses en matière de vie privée, la Cour suprême écrivant qu'il est difficile « d'imaginer une sphère privée plus hautement personnelle – ou même plus répandue – que celle existant dans un appareil numérique ou un ordinateur personnel¹ » et « d'imaginer une perquisition, une fouille et une saisie plus envahissantes, d'une plus grande ampleur ou plus attentatoires à la vie privée que celles d'un ordinateur personnel² ».

Ces hautes attentes en matière de vie privée en ce qui concerne nos appareils électroniques permettent aux citoyens canadiens de bénéficier de la protection contre les fouilles, saisies et perquisitions abusives prévue à l'article 8 de la *Charte canadienne*.

Mais comment concilier notre désir de vie privée avec celui de réprimer le crime ?

La fouille accessoire à une arrestation

Il est reconnu depuis longtemps que les policiers ont le pouvoir d'effectuer une fouille des personnes en état d'arrestation. Si cette fouille permettait à l'époque de tomber sur notre porte-clef, notre canif suisse, notre portefeuille et une photographie de notre maman, les policiers ont aujourd'hui accès au téléphone cellulaire de la plupart des personnes arrêtées au Canada. Dans l'arrêt *Fearon*³, la Cour suprême a eu à se pencher sur l'étendue de la fouille que pouvaient faire les policiers du téléphone cellulaire de suspects.

Pour la majorité de la Cour, les policiers ont droit de fouiller le téléphone des suspects à condition (1) que l'arrestation soit légale, (2) que la fouille soit accessoire à l'arrestation et ait pour objectif la sécurité des policiers, du suspect ou du public, la conservation de la preuve ou la découverte d'éléments de preuve en cas d'urgence, (3) que la fouille soit limitée aux applications utiles à l'enquête et (4) que les policiers prennent des notes détaillées de leur fouille afin de permettre un contrôle judiciaire *a posteriori*. Ce compromis avec la protection contre les fouilles abusives s'explique, selon la majorité, par le fait qu'une fouille rapide et sommaire du téléphone cellulaire peut permettre de retrouver rapidement des objets dangereux ou des biens volés, identifier des complices, empêcher les suspects de s'échapper ou de résister, éviter que des éléments de preuve ne soient détruits à distance, etc.

De son côté, la dissidence croit que la solution retenue est floue et constitue une atteinte démesurée au droit à la vie privée. Selon elle, au moment de l'arrestation, les policiers ne devraient pouvoir que *saisir* le téléphone cellulaire, la *fouille* du téléphone nécessitant une autorisation judiciaire préalable, sauf dans les cas d'urgence.

La Cour est cependant unanime à reconnaître que l'absence de verrouillage ne limite pas l'étendue du droit à la vie privée.

L'interception de messages textes

Les messages textes ont donné du fil à retordre à la Cour suprême du Canada : quelle disposition législative permet leur interception ?

Dans l'affaire *Telus*⁴, les policiers obtiennent un mandat général (art. 487.01 et .02 C.cr.) ainsi qu'une ordonnance d'assistance enjoignant à la compagnie Telus de leur remettre les messages textes de l'un de ses usagers pour les deux semaines à venir. La compagnie Telus s'oppose, prétextant qu'il s'agit là d'une

interception de communications privées qui doit donc être autorisée en vertu des dispositions de la partie VI du *Code criminel* relatives à l'autorisation d'écoute électronique.

À la majorité, la Cour suprême reconnaît que puisque les policiers désiraient obtenir des messages textes à venir, ceux-ci tentent d'intercepter des communications privées et devaient donc remplir les hautes exigences en matière d'écoute électronique.

À l'inverse, dans l'affaire *Jones*⁵, les policiers obtiennent de Telus les messages textes passés de l'accusé en vertu d'un mandat général. Au procès, l'accusé demande l'exclusion de la preuve, alléguant que le caractère passé des messages textes n'empêche pas de conclure que ces conversations privées sous forme de textos ont été interceptées et devaient donc être autorisées par les dispositions relatives à l'écoute électronique.

La majorité de la Cour rejette cet argument. Selon elle, le verbe « intercepter » ne vise que les conversations privées à venir (prospectives) et non celles passées (rétroactives). La juge Abella ne partage pas cet avis. Elle souligne premièrement que seule la compagnie Telus conserve les messages textes de ces usagers. Elle voit mal pourquoi une partie de la population canadienne jouirait d'une protection constitutionnelle moindre en raison de son choix de fournisseur. Deuxièmement, elle juge absurde que la protection constitutionnelle de l'art. 8 varie selon le moment où l'État présente sa demande d'autorisation (prospectif vs. rétroactif). Que la conversation électronique soit passée ou future, il s'agit pour elle d'une interception.

Les différentes techniques d'enquêtes

Dans un prochain numéro, nous survolerons les différentes techniques d'enquêtes utilisées par les policiers en lien avec les nouvelles technologies.

¹ R. c. *Fearon*, 2014 CSC 77, para. 197 (dissidence, mais pas sur ce point).

² R. c. *Morelli*, 2010 CSC 8, para. 2.

³ R. c. *Fearon*, 2014 CSC 77.

⁴ R. c. *Société TELUS Communications*, 2013 CSC 16.

⁵ R. c. *Jones*, 2017 CSC 60.

Bourse de démarrage de cabinet du Jeune Barreau de Québec

Décernée à Me Sandra Villeneuve

Me Sandra Villeneuve pratique principalement en droit criminel et pénal depuis 2017. Par ses aptitudes relationnelles et communicationnelles, fondées notamment sur douze années d'expérience à titre d'intervenante dans le milieu communautaire, elle offre à ses clients un service humain, adapté à leurs besoins et à leur réalité. Compétence, disponibilité, rigueur et intégrité sont parmi les valeurs fondant sa pratique et pour lesquelles sa clientèle lui reconnaît la qualité de ses services. Son cabinet est un lieu humain, collaboratif, ouvert et créatif, porté par une culture du partage de l'expertise et de l'information et soucieux d'une éthique déontologique impeccable.

Engagée dans sa profession, Me Villeneuve s'implique au sein du comité de formation du Jeune Barreau de Québec. Motivée à parfaire sa capacité de s'exprimer de manière à capter l'attention et à convaincre, elle s'y investit par le biais d'un coaching hebdomadaire en diction, voix et expression, offert par une comédienne professionnelle. Forte des bénéfices qu'elle souhaite partager, Me Villeneuve collabore à l'organisation de formations intitulées *Plaidier est un art!* Enfin, dès janvier 2019, elle enseignera au Collège Bart le cours de droit criminel et pénal.

Pour Me Villeneuve, travailler à son compte, c'est la possibilité de s'épanouir dans une vie professionnelle diversifiée à son image!



6@8 Réseautage d'affaires

La toute première édition du 6@8 Réseautage d'affaires organisé par le Jeune Barreau de Québec, en collaboration avec la Jeune chambre de commerce de Québec et Pro Bono Québec, a eu lieu le 29 mars dernier à l'Observatoire de la Capitale



M. Alexandre Taillefer, président d'honneur de l'évènement



Mme Marie-Hélène David, M. Mikaël Guillemette, Mme Mélanie Guillemette et Mme Michèle Poitras



Me Nancy Leggett-Bachand, Me Audrey Gagnon et l'honorable Pierre E. Audet pour le lancement de la Boussole Juridique, Pro Bono Québec



Mme Catherine Michaud, Me Catherine Filteau, M. Marc-Olivier Alain et Me Camille Guay-Bilodeau



Mme Marie-Pier Gosselin, Mme Geneviève Lafleur et Me Maxime Dixon-Dionne



Me Julie Lemieux, Me Odile Archambault, Me Simon Bordeleau, Me Raphaëlle Mignault et Me Mélanie Blackburn St-Gelais

Merci aux commanditaires de l'évènement





La récipiendaire de la bourse de démarrage de cabinet, Me Sandra Villeneuve, entourée de représentants des partenaires de la bourse de démarrage de cabinet de Québec



Mme Anne-Julie D'Auteuil et Me Marie-Ève Gagnon



Me Isabelle Poitras, directrice générale du Barreau de Québec



Me Audrey Gagnon, M. le juge Pierre-E. Audet, j.c.q., Me Maryse Carré, bâtonnière du Barreau



GAGNON SÉNÉCHAL COULOMBE INC.
 HUISSIERS DE JUSTICE *Depuis 1966*

800, boul. des Capucins,
 Québec (Québec) G1J 3R8
 www.gschuis.com

Une équipe de 45 personnes à VOTRE service
 Expérience disponible EN TOUT TEMPS
 Service d'URGENCE rapide et efficace

Tél.: 418 648-1717 (24 heures)
 Fax : 418 522-9911
 Sans frais : 1 800 463-6267

500 M\$ pour la modernisation de la justice



Par
Me Aurélie-Zia Gakwaya

Déposé le 27 mars 2018, le budget 2018-2019 du gouvernement du Québec prévoit un investissement de 500 M\$ au cours des cinq prochaines années pour la transformation de la justice...Un investissement longtemps attendu.

Les détails du plan économique du Québec pour le volet justice se trouvent dans le [Plan pour moderniser le système de justice](#) (ci-après le « Plan »). Cet investissement de 500 M\$ s'ajoute à la somme de 175 M\$ sur quatre ans, annoncée par le gouvernement en 2016 afin d'augmenter le nombre de ressources judiciaires, portant à 675 M\$ l'investissement total dans le système de justice dans la foulée de l'arrêt *Jordan*¹. Rappelons que dans cette décision, la Cour suprême a fixé à 18 mois le plafond pour la durée totale d'un procès à la cour provinciale et à 30 mois pour les cours supérieures.

L'objectif poursuivi par le Plan du gouvernement est double : faire place aux technologies et mobiliser l'ensemble des acteurs du système judiciaire. Pour y arriver, le Plan prévoit trois axes d'investissement, en fonction desquels les sommes seront imputées de manière graduelle sur cinq ans, soit d'ici 2022-2023 :

- « 139 millions de dollars pour instaurer des pratiques innovantes;
- 289 millions de dollars pour mettre la Justice à l'heure des nouvelles technologies;
- 72 millions de dollars pour communiquer efficacement l'information entre les principaux intervenants du système de justice. »²

Quant au premier axe, visant à instaurer des pratiques innovantes, les changements s'inscrivent en continuité avec les travaux de la [Table Justice-Québec](#), une instance de concertation regroupant les principaux acteurs du milieu du droit et de la justice au Québec visant à réduire les délais de traitement dans les dossiers en matières criminelles et pénales. Les changements à venir s'inspireront des mesures mises en place par d'autres provinces canadiennes et viseront notamment à recourir à des solutions alternatives à la judiciarisation des dossiers, favoriser la négociation avant les audiences en matière pénale, étendre l'utilisation accrue de la visioconférence et mettre en place une plateforme informatique accessible aux citoyens³.

Près du tiers des sommes se rapporte au second axe, visant à rendre disponibles de nouvelles technologies. On y prévoit notamment la mise en place d'un portail offrant des services en lignes aux parties impliquées dans un litige (par exemple, le dépôt à distance des actes de procédure), la gestion du dossier judiciaire

et la gestion d'une audience de façon numérique, ainsi que la modernisation des infrastructures technologiques requises au soutien de l'ensemble de ces changements. Il est notamment question de la création d'un registre du greffe numérique⁴.

Enfin le troisième axe vise à améliorer l'échange continu et en temps réel de l'information entre les intervenants du système de justice, principalement entre les corps policiers, le Directeur des poursuites criminelles et pénales, le ministère de la Justice et le ministère de la Sécurité publique⁵.

Le Barreau du Québec a rapidement [applaudi cet investissement](#). Commentant ce Plan le 27 mars dernier, monsieur le bâtonnier Paul-Mathieu Grondin s'est exprimé en ces mots :

« Aujourd'hui, nous pouvons nous réjouir, car après avoir réclamé pendant des années ces investissements significatifs, nos efforts semblent finalement porter fruit. C'est une victoire pour la justice. Cette somme permettra aux citoyens des gains de temps et d'argent mais surtout les fera bénéficier d'un meilleur système de justice. »

Le Barreau du Québec rappelle toutefois, tel qu'il appert de son document [Pour un système de justice en santé](#) publié le 1^{er} mars 2018, qu'il est nécessaire d'améliorer et d'investir dans plusieurs autres aspects du système de justice... et les constats du groupe de travail sur le financement de la justice au Québec ont de quoi inquiéter. Soulignant que « la justice a été délaissée au cours des dernières années »⁶, le document fait état des nombreuses lacunes du système de justice québécois. Outre celles adressées par les sommes réservées dans le budget 2018-2019, mentionnons que plus de 300 M\$ sont demandés sur les questions de la rénovation et de l'agrandissement des infrastructures judiciaires, l'amélioration de l'accès à l'aide juridique, la modification de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels*⁷ et l'utilisation de la fiscalité pour améliorer l'accès à la justice en matières familiale et de vices cachés.

Ceci étant dit, les sommes que le budget 2018-2019 réserve à la modernisation du système de justice constituent une très grande avancée, qui contribuera certainement à changer notre profession (et l'opinion que l'on peut avoir de celle-ci!) d'une manière positive dans les années à venir. Osons espérer que la démarche sous-jacente à cette modernisation permettra également que d'autres engagements concrets soient pris par les gouvernements à venir, afin d'éviter que la Justice soit considérée comme « [le parent pauvre](#) » des services essentiels.

¹ R. c. *Jordan*, 2016 CSC 27.

² Québec, ministère des Finances. « Un plan pour moderniser le système de justice », Plan économique du Québec : Justice, budget 2018-2019, disponible en ligne : <<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2018-2019/fr/index.asp>>, à la p. 19.

³ *Id.*, à la p. 21.

⁴ *Id.*, à la p. 23.

⁵ *Id.*, à la p. 26.

⁶ Barreau du Québec, Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques. « Pour un système de justice en santé », février 2018, disponible en ligne : <<https://www.barreau.qc.ca/media/1176/rapport-demandes-financement-justice.pdf>>, à la p. 1.

⁷ RLRQ, c. I-6.

FORMATION SUR LA ROUTE DIRECTION NEW YORK !



NEW YORK

Le Jeune Barreau de Québec vous propose la tenue d'une formation sur la route lors d'une fin de semaine à New York. Toute la formation, pour une durée minimale de 10 h, sera donnée pendant les trajets d'aller et de retour en autobus, vous avez donc toute votre fin de semaine libre à New York.

La formation sera variée et générale et sera confirmée ultérieurement. Il est possible d'être accompagné d'une personne qui n'est pas membre du Barreau, à l'exception des enfants (6 ans et moins) qui ne sont pas admis en autobus. Les formations offertes peuvent être créditées dans le cadre d'autres ordres professionnels (notaires, comptables, etc.)

DATES : Du samedi 6 au lundi 8 octobre 2018 (Action de Grâce)

Inclusions : Les formations, le buffet déjeuner chaud à l'hôtel (D, L), une visite guidée (libre) de Central Park (75 min) et une croisière privée (libre) à la Statue de la Liberté (75 min).

Pour plus de détails concernant cette formation, consultez notre site internet : jbq@jeunebarreaudequebec.ca

LA CONFÉRENCE EST ACCRÉDITÉE PAR LE BARREAU POUR UNE DURÉE DE 10 H 00

INSCRIPTION : Mme Émilie Carrier au (418) 529-0301 ou formation@barreaudequebec.ca

INFORMATIONS : Me Isabelle Sarrazin (responsable de l'activité) au 418 682-9966 ou isarrazin@bplavocats.ca
Me Chloé Faucher-Lafrance au 418 265-1559 ou cflavocate@outlook.com

Un succès pour la clinique!

La Clinique de consultations juridiques s'est tenue les 21 et 22 avril 2018, dans les bureaux de *Langlois avocats* qui a accepté de prêter ses locaux pour accueillir les bénévoles recueillant les appels des justiciables.

Nous remercions les bénévoles de la clinique juridique téléphonique sans qui cette initiative n'aurait pu avoir lieu :

Cette année, l'activité a été tenue conjointement avec le Jeune Barreau de Montréal. Au cours de la journée de samedi, nous avons huit bénévoles qui prenaient les appels à Québec. Le dimanche, c'est cinq bénévoles qui étaient présents à Québec. Le nombre total d'appels ayant été pris lors de l'ensemble de la fin de semaine s'est élevé à 2 100 appels pour l'ensemble du Québec! De ce nombre, les domaines de droit ayant été les plus en demande sont le droit de la famille (20 %), la responsabilité contractuelle (14 %) et le droit des successions (11 %).

La Clinique de consultations juridiques s'est avérée un franc succès!



Ginette Fortin, Me Sarah Brouillette, Me Marie-Philippe Turmel, Me Isabelle Desrosiers, Me Marie-Pier Auger, Me Victoria Lemieux-Brown, Me Florence Forest, Me Isabelle Sarrazin, Me Catherine Bourget.

Absent(e)s de la photo : Me Marie-Claude Blouin, Me Marie-Élaine Poulin, Me Marie-Laurence Spain, Me Samuel Gagnon.

Avec des aveux la peine sera moins longue.

DÉPRESSION, STRESS, DÉPENDANCE

PAMBA

Programme d'Aide aux Membres du Barreau du Québec, à leurs conjoints et aux stagiaires et étudiants de l'École du Barreau
Montréal : 514.286.0831 Extérieur : 1 800.74PAMBA www.barreau.qc.ca/pamba

Calendrier des activités

2 mai 2018

Assemblée générale annuelle
Cercle de la Garnison

10 mai 2018

Améliorez votre productivité au travail!*
Formation du Jeune Barreau de Québec
Salle des mariages au Palais de justice de Québec

10 mai 2018

Pratiquer en entreprise | Portrait 2018 (3 h) **
Formation du Barreau de Québec
École nationale d'administration publique

18 mai 2018

Le 5 km du JBQ*
Parc de l'Amérique Latine (derrière le Palais de justice de Québec)

16 juin 2018

Tournoi de soccer du JBQ*

20 juin 2018

Concours oratoire
Détails à venir

6 au 8 octobre 2018

Formation sur la route direction New York*
Formation du Jeune Barreau de Québec

*Pour plus d'information sur ces activités ou pour vous y inscrire, consultez le www.jeunebarreaudequebec.ca.

** Pour plus d'information sur ces activités ou pour vous y inscrire, consultez [événements](#) sur le site www.barreaudequebec.ca.

Si vous désirez publier gratuitement dans cette section, transmettre votre information à l'adresse suivante : jbq@jeunebarreaudequebec.ca.

MAÎTRE DU SAVOIR

TU ES stagiaire ou membre du Barreau du Québec ou de la Chambre des notaires du Québec **ET** tu exerces ta profession depuis moins de 10 ans[†]?

Inscris-toi au programme de rabais SOQUIJ dès aujourd'hui!

Un abonnement pour	Ce programme de trois ans te donne accès à une richesse d'information inégalée sur le Portail SOQUIJ :
15 \$ par mois	Recherche juridique
Plus des rabais avantageux sur le coût de tes recherches [†] .	Les Plumitifs
	Les Collections
	Les Express

Pour en savoir davantage, visite soquij.qc.ca/desaujourd'hui

***SOQUIJ** | Intelligence juridique

† Certaines conditions s'appliquent. Visite soquij.qc.ca/desaujourd'hui pour plus de détails.

Actualité juridique

- **Mes Alexandra Brassard-Lapointe, Anthony Boilard, Mylina Perron-Simard et Marie-Ève Frenette** se sont joints au bureau Beauvais Truchon.
- **Mes Renée-Maude Vachon et Kateri Vincent** sont maintenant associées au sein du bureau Langlois Avocats.
- **Me Caroline Perreault** a été nommée associée du cabinet Siskinds Desmeules.

BUREAUX À LOUER

3, rue Vallière à Québec à deux pas du Palais de justice

PLUSIEURS SERVICES INCLUS

Réceptionniste • Photocopieur • Télécopieur • Papeterie • Internet haute vitesse • Salle de conférence

CONTACTER Me Daniel Tremblay, Me Sophie Lafleur ou Me Sylvie Petitclerc

418 522-4031

Sur Grande Allée Ouest, Québec avec vue sur le fleuve

Entièrement meublés • Espaces de stationnement intérieur

3 salles de conférences • Photocopieur • Télécopieur • Internet • Cuisinette

avec possibilité de collaboration et de référence de dossiers.

418 683-8585